

**RAPPORT DU
COMITÉ PRÉCONGRÈS
SUR LE RAPPORT
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Ce dernier mandat fut un fameux baptême du feu pour les nouveaux dirigeants et dirigeantes de la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC), et les défis furent nombreux, car ils ont dû composer avec rien de moins qu'une pandémie mondiale ou les bonds vertigineux de l'intelligence artificielle, qui impacte désormais de nombreux secteurs d'emplois et dont il est difficile de prévoir les conséquences à long terme.

Les difficultés habituelles étant d'ailleurs loin d'être abolies : crise des médias, désinformation, rapidité fulgurante des transformations technologiques, lenteur inexorable des gouvernements à légiférer, difficultés des francophones en milieux minoritaires, abolition de la frontière entre le travail et la vie personnelle, entre ce qui est vrai et ce qui est faux*¹ et désamour de la jeune génération pour le français et la culture française*², pour ne nommer que celles-ci...

Fort heureusement, notre fédération est combative.

Durant son dernier mandat, elle a pu respecter bon nombre des engagements pris lors du dernier congrès en 2022. Les projets de recherche sur la cyberintimidation et le harcèlement ont avancé à bonne vitesse. Les résultats de ces enquêtes seront bénéfiques pour l'ensemble des syndicats de la FNCC. Il va sans dire que cela représentait un travail laborieux, mais qui se révélera payant et enrichissant pour tous et toutes. Le travail accompli permettra à tous les syndicats

¹ ici.radio-canada.ca/nouvelle/2074609/menaces-des-information-climat-intelligence-artificielle

de la fédération d'avoir en main les outils nécessaires afin de s'assurer que leurs membres évoluent dans des milieux de travail sains, un enjeu commun pour ceux et celles qui œuvrent dans les milieux de la culture et des communications, mais qui est malheureusement si vite oublié par bon nombre d'entreprises.

Nous ne pouvons que féliciter et remercier la présidence de la FNCC pour ses nombreuses représentations au sein de la sphère publique, sociale et politique, et pour s'être fait entendre dans maints dossiers, tels que la précarité dans différents milieux de travail.

Même si les résultats de ces représentations ne seront peut-être visibles qu'à long terme, impossible de ne pas se sentir appuyé par nos représentants dans le contexte particulier dans lequel nous évoluons.

Malgré les importantes avancées et les victoires, l'exécutif s'est malheureusement buté à certains échecs au cours de son mandat. La situation de Métro Média en est un triste exemple. Le temps passé à évaluer toutes les avenues possibles afin d'éviter la fin qu'a connue ce média montréalais ne s'est finalement pas concrétisé en solutions réelles. Même chose du côté de TVA Saguenay. Les résultats furent certes désolants pour toute l'équipe et pour le monde médiatique dans son ensemble. Toutefois, la passion et la détermination dont a fait

² oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2024/rapport-evolution-situation-linguistique.pdf

preuve la FNCC sont porteuses d'espoir pour ceux et celles qui nous représentent au quotidien.

Soulignons également les efforts mis au niveau de la syndicalisation.

L'énergie investie a permis à la FNCC d'accueillir de nouveaux membres provenant notamment de syndicats des industries telles que celle de l'animation 2D-3D et du milieu festivalier, des milieux aux conditions précaires qui étaient dans la mire du comité exécutif. Leur arrivée à la fédération est une très bonne nouvelle tant pour ces nouveaux membres que pour les syndicats déjà affiliés.

Ensemble, nous serons toujours plus forts.

Notre présidente l'a bien dit, le dernier mandat fut « costaud ». Tout porte à croire que les trois prochaines années ne le seront pas moins. Le renouvellement du mandat de CBC/Radio-Canada, assorti de négociations qui s'annoncent difficiles, au vu des récentes annonces de compressions tant du côté anglophone que francophone de notre diffuseur public, retiendra à coup sûr l'attention de l'exécutif et nécessitera beaucoup de « jus d'bras » de l'ensemble de l'équipe de la FNCC. Au sujet du mandat même de CBC/Radio-Canada, les récents commentaires de la PDG, Catherine Tait, sur une fusion potentielle des directions anglaise et française du diffuseur ont soulevé l'ire des francophones de partout au pays, et plus particulièrement des communautés francophones en milieu minoritaire.

Dans un texte d'opinion publié dans *La Presse* le 14 mai dernier, la présidente de la Fédération culturelle canadienne-française, Nancy Juneau, de Caraquet, affirmait « qu'un tel scénario serait dévastateur » pour les communautés concernées, notamment en ce qui concerne l'offre de contenu journalistique et culturel qui constitue un rempart contre l'assimilation et la désintégration des populations acadienne, franco-ontarienne, fransaskoise et autres peuples tenant à bout de bras le fait français au Canada et en Amérique du Nord.

Bien qu'un tel scénario de fusion apparaisse pour l'heure peu probable, nous estimons néanmoins que la fédération devra se montrer vigilante, d'autant plus que le discours politique ambiant montre quelques brèches en défaveur du statu quo, notamment alimenté par le Parti conservateur du Canada et certains de ses députés unilingues anglophones zélés qui tirent à tout va sur tout ce qui touche les droits des minorités, en particulier la minorité francophone. Cela, il faut le rappeler, n'est pas que l'affaire des Acadiens ou des Franco-Manitobains, mais aussi des Québécois, puisque le Québec est lui-même une minorité francophone au Canada.

Il en va de même pour le renforcement de nos lois fédérales régissant les plateformes de contenu audiovisuel en ligne. Les Netflix, YouTube et autres Prime Video de ce monde sont désormais des acteurs majeurs dans la diffusion de créations internationales, mais souvent modelées – c'est notre constat – sur le modèle anglo-américain en termes de scénarisation et de réalisation. C'est vrai aussi pour les lieux de tournage ainsi que

pour la nationalité des travailleurs des équipes de production. Bien que Netflix et Prime Video, notamment, diffusent depuis quelques mois davantage de contenu canadien - des séries ou émissions pour la plupart déjà diffusées à la télé par le passé ou encore sur nos propres plateformes nationales telles que Tou.tv - le gouvernement fédéral doit encadrer de manière stricte ces nouveaux géants, tant en ce qui concerne les redevances que les obligations de création de productions canadiennes et notamment francophones puisque, là encore, l'enjeu de l'affadissement de notre culture, dans ce magma de contenu où la compétition est forte et encore très peu réglementée, nous apparaît d'actualité. La FNCC a déjà entrepris des travaux à cet égard et cela constituera assurément un gros morceau du prochain mandat du comité exécutif.

Par ailleurs, nous avons été agréablement surpris d'apprendre qu'une première rencontre avait eu lieu entre la Fédération et de l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), association investie depuis plus de dix ans dans une démarche de reconnaissance du statut de l'artiste auprès du gouvernement provincial, semblable à celle qui a débouché sur une loi en bonne et due forme au Québec, après plusieurs années de représentations politiques auprès du gouvernement de la province.

Certains délégués de l'Acadie avaient d'ailleurs plaidé par le passé dans nos instances en faveur de l'ouverture d'un tel dialogue, qui s'inscrit en droite ligne avec l'inclusion pleine et entière du secteur culturel au sein de la FNC (devenue depuis la FNCC), la Fédération

nationale des communications et de la *culture*. En rencontre préliminaire, notre présidente nous a mentionné son enthousiasme ainsi que celui de l'exécutif à l'idée d'ouvrir cette nouvelle porte aux artistes acadiens, enthousiasme partagé par la direction de l'AAAPNB. Nous encourageons l'exécutif de la FNCC à poursuivre en ce sens et ainsi aider à faire rayonner davantage les arts et la culture uniques de l'Acadie.

D'autres dossiers seront à l'ordre du jour pour le prochain triennat, et ils ne seront pas de moindre importance, même si nous nous permettons ici d'en résumer les tenants et aboutissants.

La bataille de l'inclusion de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) dans la Loi québécoise sur le statut de l'artiste se poursuivra et nous sommes certains que l'exécutif de la fédération, appuyé par l'ensemble de ses membres, y mettra tout son poids afin de régler ce vide juridique dont nos camarades sont victimes.

Autre dossier qui retiendra l'attention au cours des prochaines années : celui de l'intelligence artificielle et de son impact présent et futur sur la plupart de nos secteurs. Il est bon que notre fédération entame une réflexion dans le cadre de ce congrès, car dans ce domaine, tout va très vite et nous pourrions voir plus tôt que tard une atteinte à nos conditions de travail, voire à l'avenir de certaines de nos professions.

Nous ne doutons pas qu'avec le soutien de ses membres, la FNCC, grâce à son énergique direction, saura s'attaquer aux défis qui l'attendent et continuera à avancer de la même manière.

RECOMMANDATION

Le comité du rapport précongrès recommande donc l'adoption du rapport du comité exécutif.

Martin Roy du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Acadie Nouvelle (STAN-CSN)

Caroline Vien du Syndicat des employé (es) de TV5-CSN

Éliane Bouchard-Genesse du Syndicat général des employés et employées de Télé-Québec (SGETQ)